



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-008-2026-09

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Service accompagnement et pilotage

IDF-2026-09-03-00001 - Décision du 3 septembre 2026 portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France (13 pages) Page 3

IDF-2026-09-03-00002 - Décision du 3 septembre 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France (40 pages) Page 17

Rectorat de l'académie de Versailles /

IDF-2026-09-03-00003 - Annexe 1 relative à l'arrêté d'attribution relatif à la délégation de M. le Recteur à tous les chefs de division (1 page) Page 58

IDF-2026-09-03-00004 - Annexe 2 relatif à l'arrêté d'attribution relatif à la délégation de M. le Recteur aux chefs de division du pôle RH pour la gestion des personnels relevant de leurs compétences et **??** selon le tableau de répartition (3 pages) Page 60

IDF-2026-09-03-00005 - Annexe 3 relative à l'arrêté d'attribution relatif aux délégations de M. le Recteur aux chefs de division selon le tableau de répartition (1 page) Page 64

IDF-2026-09-03-00007 - Annexe de l'arrêté d'attribution relatif à la délégation de M. le Secrétaire Général pour les agents du pôle RH pour la gestion des personnels relevant de leurs compétences et selon le tableau de répartition (3 pages) Page 66

IDF-2026-09-03-00006 - Arrêté d'attribution relatif aux délégations de signature de M. le Recteur de l'académie de Versailles aux chefs de division du rectorat (2 pages) Page 70

IDF-2026-09-03-00008 - Arrêté d'attribution relatif aux délégations de signature de M. le Secrétaire général de l'académie de Versailles aux services des ressources humaines (RH) (2 pages) Page 73

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-09-03-00001

Décision du 3 septembre 2026 portant
subdélégation de signature en matière
administrative pour le compte du préfet de la
région d'Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

**Décision portant subdélégation de signature en matière administrative
pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 août 2025 modifié portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

DRIEAT
21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1

Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de la transition écologique en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de la transition écologique en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2025-02-07-00001 du 7 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2026 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (région Ile-de-France) ;

Vu l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00009 du 15 juin 2026 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu la décision n° IDF-2026-04-07-00001 du 7 avril 2026 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Sur proposition de l'adjoint de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports à :

- M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;
- M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité ;
- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'aménagement durable et des transports ;
- Mme Valérie BELROSE, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée de l'eau, de la nature et du développement durable ;
- M. Alexandre CHEVALLIER, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'énergie et des risques ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice, chargé du pilotage.

Article 2

I. - Pour le cabinet de la direction, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Agathe BALTZER, directrice de cabinet, pour le fonctionnement du cabinet.

II. - Pour le service communication, subdélégation de signature est accordée à Mme Stéphanie CARVALHEIRO, directrice de la communication, et son adjointe, Mme Magali MAUGER.

III. - Pour la mission sécurité-défense, subdélégation est accordée à M. Silvère RAYNAUD, chef de la mission sécurité-défense et son adjointe, Mme Alicia BOISARD.

Article 3

I. - Pour la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), subdélégation de signature est accordée à :

- M. Najib MAHFOUDHI, directeur adjoint des routes d'Île-de-France, chargé du pilotage transversal et de la modernisation ;
- Mme Sophie DUPAS, directrice adjointe des routes d'Île-de-France, chargée de l'exploitation et de l'entretien ;
- Mme Hélène LAMBERT, directrice de la communication déléguée, cheffe de la mission communication de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Rémy MENSIRE, chef du service de la modernisation du réseau ;
- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, chef du service du trafic et des tunnels ;
- M. David JUIN, chef du service de la gestion patrimoniale du réseau ;
- M. Olivier ROUQUETTE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord ;
- M. Frédéric ESNAULT, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- M. Bastien SALESSE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud ;
- M. Michel PERREL, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest.

II. - Pour le secrétariat général délégué à la DiRIF, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Jean-Baptiste MOTTE, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF et ses adjoints, M. Pascal ERRECART et Mme Séverine TROMPARENT.

III. - La subdélégation mentionnée au II. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Anne-Marie PENZO, cheffe du département sécurité prévention délégué ;
- Mme Annabelle DANOUMBE, cheffe du bureau des ressources humaines ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- Mme Warda BOURICHE, cheffe du bureau formation, concours et recrutements ;
- M. Christophe LOUISET, adjoint au chef du bureau logistique immobilier et informatique ;
- M. Salman BENKHEIRA, chef du bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué.

IV. - Pour la mission de la politique et des moyens de l'exploitation, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Monsieur Jean-François TARISTAS, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation ;
- Monsieur Jean-François BERNAUER-BUSSIER, adjoint au chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation.

V. - Pour le service de la modernisation du réseau, subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Emmanuelle PAGES, adjointe au chef du service de la modernisation du réseau ;
- M. Guillaume BENNET, chef du département de la modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Régis BOST, adjoint au chef du département de la modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Éric VILBE, chef du département de la modernisation du réseau Est ;
- Mme Florence DERUMIGNY, adjointe au chef du département de la modernisation du réseau Est ;
- M. Antoine CHEVALIER, chef du département de la modernisation du réseau Nord ;

- Mme Aurélie CEUX, adjointe au chef du département de la modernisation du réseau Nord ;
- M. Christophe DESNOUAILLES, chef du département des études générales et des voies réservées ;
- Mme Micheline LEHOUX, cheffe du bureau des affaires foncières ;
- Monsieur André BOYER, chef du bureau programmation, gestion et ordonnancement.

VI. - Pour le service du trafic et des tunnels, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Jonathan COLÉ, adjoint au chef du service du trafic et des tunnels ;
- M. Clément MORIN, chef du département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité des tunnels ;
- M. Wahbi YAKOUBI, adjoint au chef du département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité des tunnels ;
- Mme Séverine CARPENTIER, cheffe du département de l'exploitation du trafic et des tunnels ;
- M. Olivier NALIN, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels ;
- M. Quentin LABRUE, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels ;
- M. Alexandre ROSSI, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Nicolas BERNARD, chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Marc KOENIG, chef du centre coordination trafic ;
- M. David THOMACHOT, chef du pôle gestion de crises routières et chantiers ;
- M. Arnaud IFFLY, chef de l'unité politique de maintenance et modernisation ;
- M. Foued ABDELKAOU, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation ;
- M. Antoine PERRAIS, chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- M. Hassan BELKACEM, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord ;
- M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT Nord chargé de l'exploitation ;
- Mme Aude COVIN, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels Ouest ;
- M. Jean-Bernard GAUQUELIN, adjoint à la cheffe du PCTT Ouest, chargé de l'exploitation ;
- M. Cédric LALLEMANT, adjoint à la cheffe du PCTT Ouest, chargé de la maintenance ;
- M. Frédéric MILICEVIC, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;
- Mme Samantha MIOTTI, chargé de pôle de maintenance de Boulogne ;
- Mme Morgane ALATORRE, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels Sud ;
- M. Robert TOUATI, adjoint à la cheffe du PCTT Sud, en charge de l'exploitation ;
- M. Julien PROUST, adjoint à la cheffe du PCTT Sud, en charge de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, chef du poste de contrôle trafic et tunnels Est ;
- M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT Est, en charge de l'exploitation ;
- M. Jean-Pierre SULLY, adjoint au chef du PCTT Est, en charge de la maintenance ;
- Mme Marjorie HELION, cheffe de la mission gestion de la sécurité des tunnels.

VII. - Pour le service de la gestion patrimoniale du réseau, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Claude STREITH, adjoint au chef du service de la gestion patrimoniale du réseau ;
- M. Guillaume DAMIEN, chef du département ouvrages d'art ;
- M. Victor MARTINET, adjoint au chef du département ouvrages d'art ;
- M. Fernando DIAS, chef de l'unité expertise ouvrages d'art ;
- Mme Marie BUSSAC, cheffe de l'unité maîtrise d'ouvrage ;
- M. Stéphane BIANCOTTO, chef de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art
- M. Lionel BARASCUD, chef du Pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art
- Mme Lily BOUSSEAU, cheffe du Pôle Nord-Est de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- M. Sylvain GÉRARD, chef du département des politiques et des techniques routières ;
- Mme Dalila AIT ALI, adjointe au chef du département des politiques et des techniques routières ;

- M. Lucas MICHARD, chef de l'unité des équipements de la route ;
- M. Alex LAM, chef de l'unité Eau Environnement ;
- M. Patrick VINCENT, adjoint au chef de l'unité Eau Environnement ;
- M. Youva SAADI, chef de l'unité Chaussée Terrassement ;
- Mme Élise CAMPAIGNOLLE, cheffe de la mission transition écologique ;
- Mme Sarah BERBERIAN, cheffe du département des achats, du budget et de la connaissance ;
- Mme Laura SAPATEIRO, cheffe de la mission sécurité routière ;
- M. Valentin PRATESI, chef de l'unité connaissance ;
- Mme Vanessa FERREZ, cheffe de l'unité gestion financière des marchés ;
- M. Xavier POTIER, chef de l'unité fonction achat et budget ;
- Mme Sophie MOZER, adjointe au chef de l'unité fonction achat et budget.

VIII. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Nord, subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Louis ESCUDERO, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Nord ;
- M. Juan-Manuel MARTIN, chef du bureau de gestion administrative et de la route ;
- Mme Nadine AZOULAY, cheffe contentieux et administratif ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- M. Maurice LABYLLE, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- M. Mathieu ROYER, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Éragny-sur-Oise ;
- Mme Nathalie POTAILLON, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Éragny-sur-Oise.

IX. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Est, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Anthony MITRANO, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Est ;
- M. Claude GRUMELART, chef du bureau de gestion administrative et de la route jusqu'au 1^{er} octobre 2026 ;
- Mme Valérie DITTE, cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Patrice DEGLA, adjoint à la cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Ludovic CADET, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Florent GRANDJEAN, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;

X. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Sud, subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Moustapha SAVANE, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Sud ;
- Mme Lucienne LIBER, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Frédéric BERTRAND, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- M. Denis PRUDHOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé.

XI. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Damien BRADELLE, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest ;
- Mme Audrey MERCHEZ ; cheffe du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Victor GAS, chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas à compter du 1^{er} octobre 2026.
- M. Jonathan PROD'HOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas ;
- Mme Carole VIALA, cheffe de l'UEAR de Nanterre-Boulogne ;

Article 4

I. - Pour le secrétariat général (SG), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Ivan ROCHARD, secrétaire général et son adjointe, Mme Justine SONG.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Annie LACROIX, cheffe du département des ressources humaines et des compétences (DRHC) ;
- M. Jean-Antoine DELMAS, adjoint à la cheffe du DRHC ;
- Mme Véronique CHAPELLIER, cheffe de l'unité formation, handicap accompagnement et compétences ;
- Mme Pauline SAENZ, cheffe de l'unité du temps de travail, des effectifs, du recrutement et de la mobilité (UTERM) ;
- Mme Laurence GUIRAMAND, adjointe à la cheffe de l'UTERM ;
- M. Valentin RAULT, chef du département des affaires financières ;
- M. Régis SLAGMULDER, adjoint au chef du département des affaires financières ;
- M. Vincent ROUVEYROL, chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;
- M. Jean AUTERNAUD, chef du département de la logistique et de la gestion immobilière (DLGI) ;
- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du DLGI ;
- Mme Catherine KHELAF, cheffe de l'unité immobilière ;
- M. Joseph WALHA, chef de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Nadjette BENAOUA-GARCIA, cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne ;
- M. François MALARE adjoint à la cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne.

Article 5

I. - Pour le service de l'accompagnement et du pilotage (SAP), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Jean-Yves DÉMARETZ, chef du service et son adjointe, Mme Katell ELLEOUE-BRETON.

II. - Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Sonia EL FIL, cheffe du département de l'accompagnement et de la qualité de vie au travail ;
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, chef du département des affaires juridiques, de l'archivage et de la documentation, dans la limite de ses attributions, pour signer notamment tout acte ou pièces nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires et pour présenter des observations orales devant les juridictions ;
- M. Jonas COSTAGLIOLA, chef de l'unité des affaires juridiques, dans la limite de ses attributions, pour signer notamment tout acte ou pièces nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires et pour présenter des observations orales devant les juridictions ;
- Mme Julie MANINI, cheffe du département du pilotage des ressources humaines, des effectifs et du budget (DPRHEB) ;
- Mme Aude MORRIS, adjointe à la cheffe du DPRHEB ;
- Mme Patricia AKPWA-MEDOU, chargée d'études budgétaires et financières ;
- Mme Sandie CHAMBARET, cheffe du département de la qualité et de l'innovation.

Article 6

I. - Pour le service de la connaissance et du développement durable (SCDD), subdélégation de signature est accordée, à Mme Dominique BERTHON, cheffe du service, et ses adjoints, M. Jérôme AYACHE et M. Guillaume CRIEF, à l'effet de signer, au titre de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas mentionnée au premier alinéa du IV de l'article L. 122-1 du code de l'environnement pour les projets (articles L. 122-1, L. 122-2, L. 512-7-2 et R. 122-2, R. 122-3, R. 122-3-1 du code de l'environnement) :

- Les récépissés de dépôt, les courriers de demande de compléments, d'accusé de réception, de demande de contribution aux services experts ;
- Les décisions portant obligation ou non, de réaliser une évaluation environnementale ;
- Les réponses aux recours administratifs préalables rendus dans le cadre de la procédure d'examen « au cas par cas » conformément aux dispositions de l'article R. 122-3 du code de l'environnement.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Sophie HOARAU, cheffe du département de l'évaluation environnementale ;
- M. Tristan AVRY, adjoint à la cheffe du département de l'évaluation environnementale ;
- M. Benjamin HOBBS, adjoint à la cheffe du département de l'évaluation environnementale.

Article 7

Pour le service de la politique des transports (SPOT), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Christophe DENIAU, chef du service et ses adjoints, M. Denis LAISNEY, chef du département des transports urbains et M. Eliott VARON, chef du département des mobilités et de la logistique.

Article 8

I. - Pour le service de la sécurité des transports et des véhicules (SSTV), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service.

II. - La subdélégation de signature mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Justine GODARD, adjointe à la cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- M. Cyril CIRETTE, chef de l'unité sécurité des bateaux ;
- M. Julien BEDOS, adjoint au chef de l'unité sécurité des bateaux ;
- M. Adrien BLASQUEZ, chef de l'unité documents de bord et police de la navigation ;
- Mme Evangelia DELCHANIDIS, adjointe au chef de l'unité documents de bord et police de la navigation ;
- M. Dominique GOURGES, chef de l'unité des permis plaisance ;
- M. René ALBERTI, chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières,
- Mme Stéphanie COMBARET, adjointe au chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- M. Jean-François FRATINI, chef de l'unité sécurité et éducation routières ;
- M. Guillaume THUAULT, chef de l'unité circulation routière ;
- Mme Félie LESUR, adjointe au chef de l'unité circulation routière ;
- M. Ronan MEAR, chef du département de la régulation des transports routiers ;

- Mme Isabelle MONMOUSSEAU, adjointe au chef du département de la régulation des transports routiers ;
- Mme Sadia KHELIFI, cheffe de la division gestion ;
- Mme Hélène RUBIETTO, adjointe à la cheffe de la division gestion ;
- Mme Laurence MURZEAU, cheffe de l'unité gestion des titres ;
- Mme Gina DUVALLO, adjointe à la cheffe de l'unité gestion des titres ;
- M. Christophe DEPRUGNEY, chef de l'unité du registre des voitures de transport avec chauffeur ;
- M. Hugues NOLLET, chef de la division contrôle ;
- M. Yves SCHOEFFNER, chef du département de l'homologation et de la surveillance des véhicules.

Article 9

Pour le service de la prévention des risques (SPR), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Guillemette de KERDREL, cheffe du service ;
- M. Baptiste POTERSZMAN, adjoint de la cheffe du service, chef du département des risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du département des risques chroniques ;
- Mme Élisabeth BLATON, cheffe du département des risques accidentels ;
- Mme Audrey PINGARD, adjointe à la cheffe du département des risques accidentels ;
- M. Baptiste LORENZI, chef du département des risques naturels et ses adjointes,
- Mme Laurence BALMES, adjointe au chef du département des risques naturels ;
- Mme Sophie SAUVAGNAT adjointe au chef du département des risques naturels ;
- Mme Elise DELGOULET, cheffe du département de l'hydrologie et de la prévision des crues ;
- Mme Carine CHALEON adjointe cheffe du département de l'hydrologie et de la prévision des crues.

Article 10

I. - Pour le service de l'aménagement durable (SAD), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Muriel BENSARD, cheffe du service et son adjointe, Mme Catherine LANGLET.

II. - Subdélégation de signature est également accordée, pour ce qui concerne les non-soumissions et dispenses d'agrément des locaux d'activités, à :

- M. Vincent BRUGER, chef de la mission immobilier d'entreprise ;
- Mme Émilie TOUCHARD, adjointe au chef de la mission immobilier d'entreprise.

Article 11

I. - Pour le service des politiques et de la police de l'eau (SPPE), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Thomas BOUYER, chef du service et ses adjointes, Mme Caroline LAVALLART et Mme Émilie BONNET-DERIVIERE, pour signer et accomplir les actes suivants, en qualité de délégué du bassin Seine-Normandie :

- Saisir et convoquer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie ;
- Signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, tous les arrêtés et décisions concernant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie et la fixation des limitations de pêche selon les modalités fixées par ledit plan de gestion ;

- Saisir le comité de bassin Seine-Normandie pour avis sur les projets de périmètres de schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux et les projets de délimitation de zones vulnérables à la pollution par les nitrates ;
- Représenter, en application de l'article R. 212-30 du code de l'environnement, le préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie dans les Commissions locales de l'eau des SAGE du bassin ;
- Saisir, en application de l'article R. 566-11 du code de l'environnement, le comité de bassin pour avis sur les documents relatifs à la mise en œuvre de la Directive Inondation ;
- Signer au nom du préfet de la région Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, toutes les décisions d'habilitation des organismes pour la réalisation des diagnostics sur site de dispositifs métrologiques utilisés pour le calcul des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau et pour pollution non domestique de l'eau perçues par les agences de l'eau.

II. - Subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Thomas BOUYER, chef du service des politiques et de la police de l'eau et ses adjointes, Mme Émilie BONNET-DERIVIERE et Mme Caroline LAVALLART, cheffe de la mission « *stratégie eau et planification* » ;
- Mme Evelyne GODEHEU, cheffe du département de l'instruction « *Loi sur l'eau* » ;
- M. Paul DEROUBAIX, adjoint à la cheffe du département de l'instruction « *Loi sur l'eau* » ;
- M. Maxime HAVIER, chef de l'unité Oise-Seine-Aval ;
- Mme Clara-Liên TRUONG, adjointe au chef de l'unité Oise-Seine-Aval ;
- M. Téo MORNAS, chef de l'unité Marne-Seine-Amont.

Pour signer, au titre de la mission interdépartementale inter-services de l'eau et de la nature, tous les actes ou décisions liés au fonctionnement et à la mise en œuvre des actions de la mission interdépartementale inter-services de l'eau et de la nature de Paris et de la proche couronne.

Article 12

I. - Pour le service de la nature et du paysage (SNP), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions, à Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service et son adjoint, M. Stéphane LUCET, à l'effet de signer les accords préalables à la délivrance d'une autorisation d'installation d'une enseigne sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Florence MOTTES, cheffe du département des sites et paysages ;
- Mme Paola VITA, adjointe à la cheffe du département des sites et paysages ;
- M. Antoine LOMBARD, chef du département des espaces naturels ;
- Mme Magali GIRARD, adjointe au chef du département des espaces naturels.

Article 13

I. - Pour le service de l'énergie et du bâtiment (SEB), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Aurore FARGETTE, cheffe du service et son adjointe, Mme Alice METAYER-MATHIEU.

II. - Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives à :

- Mme Louise ASSELIN, cheffe du département du climat, de l'air et de l'énergie ;
- Mme Julie LODEWYCKX, adjointe à la cheffe du département du climat, de l'air et de l'énergie ;
- Mme Florence BOUCHET, cheffe de l'unité des activités minières ;
- Mme Nadège BAPTISTE, adjointe à la cheffe de l'unité des activités minières ;
- Mme Élise CHAPPAZ, cheffe de l'unité électricité ;
- Mme Nathalie BOUSQUET, cheffe du département du bâtiment ;
- M. Xavier DE LACAZE, adjoint à la cheffe du département du bâtiment ;
- M. Patrick DUTEYRAT, chef de l'unité contrôle des règles de la construction ;
- Mme Hélène BONNET, cheffe du département du patrimoine immobilier ;
- M. Louis ORTA, adjoint à la cheffe du département du patrimoine immobilier ;
- M. Jean-Michel DUBOIS, chef de l'unité politique immobilière.

Article 14

I. - Pour le service du numérique (SNUM), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Nathalie TINGRY, cheffe du service et son adjoint M. Gaël BINTEIN, pour signer les actes relatifs à la logistique et aux moyens généraux relevant de son service.

II. La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Emmanuelle AIRAUD, cheffe du département de l'environnement numérique du travail ;
- M. Jean-Marc VADO, chef du département des infrastructures, des systèmes d'information et de la sécurité.

Article 15

I. - Pour l'unité départementale de Paris (UD 75), subdélégation de signature est accordée à M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. François BELBEZET, chef du service de l'aménagement durable et de la connaissance des territoires ;
- Mme Christelle ALOT, cheffe du service du patrimoine, du paysage et du droit des sols ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, cheffe du service de l'utilité publique et des équilibres territoriaux ;
- M. Franck FUERTES adjoint à la cheffe du service de l'utilité publique et des équilibres territoriaux ;
- Mme Karine DUCREUX, cheffe de la mission d'appui au pilotage local.

Article 16

I. - Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine (UD 92), subdélégation de signature est accordée à Mme Sybille MULLER et M. Fabrice MORONVAL, directeurs adjoints de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Claire ROSEVÈGUE, cheffe du service des risques et des installations classées ;
- M. Olivier PAS, adjoint à la cheffe du service des risques et des installations classées ;
- M. Rodolphe VAN VLAENDEREN, chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;

- Mme Sophie TCHENG, adjointe au chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Louise DEVRIES, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- Mme Lola MAGAZ, adjointe à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- M. Frédéric SEIGLE, chef du pôle véhicules infra-régional Ouest ;
- M. Étienne MERLIN, adjoint au chef du pôle véhicules infra-régional Ouest ;
- Mme Anne PLUVINAGE-NIERENGARTEN, cheffe du service éducation et sécurité routière ;
- Mme Karine BOSTON, chargée de la partie secrétariat mutualisé et ressources humaines du pôle d'appui au pilotage local.

Article 17

I. - Pour l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis (UD 93), subdélégation de signature est accordée à M. Renaud MOREL, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis et ses adjointes, Mme Ghislaine BORDES et Mme Sylvie CHATY.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Alaoudine MAYOUFI, chef du service des risques et des installations classées ;
- M. Mohamed SEGHROUCHNI, adjoint au chef du service des risques et des installations classées ;
- Mme Isabelle SCAUSSE, cheffe du pôle véhicules infra-régional Nord ;
- M. Didier BEAURAIN, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- M. Stéphane MUNCH, adjoint au chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- Mme Florence MONFORT, cheffe du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Céline BARON, adjointe à la cheffe du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Mathilde HONORAT, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- Mme Marie JUILLE adjointe à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires.

Article 18

I. - Pour l'unité départementale du Val-de-Marne (UD 94), subdélégation est accordée à Mme Julie PERCELAY, directrice régionale et interdépartementale adjointe, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne et ses adjointes, Mme Sarah BERNHARD et Mme Fiona TCHANAKIAN.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Didier CATTENOZ, chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Marie PRESANI, adjointe au chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Géraldine SANAUUR, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- M. Olivier COMPAGNET, adjoint à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- Mme Flora DELHOMME, adjointe à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- M. François BOLLENGIER, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- Mme Saïba KUMAR, adjointe au chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- Mme Laurence DEVILLARD, cheffe du pôle éducation routière ;
- Mme Sonia GUILLOT, cheffe du service des risques et des installations classées ;
- Mme Anne JOHANNY, adjointe à la cheffe du service des risques et des installations classées ;
- M. Sébastien CUCURULO, chef du pôle véhicules infra-régional Sud.

Article 19

Pour l'unité départementale de Seine-et-Marne (UD 77), subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne, et ses adjoints, Mme Clémence JAHANGIR et M. David LEROUGE.

Article 20

Pour l'unité départementale des Yvelines (UD 78), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Delphine DUBOIS, cheffe de l'unité départementale des Yvelines, et à son adjointe, Mme Marielle MUGUERRA.

Article 21

I. - Pour l'unité départementale de l'Essonne (UD 91), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Patrick POIRET, chef de l'unité départementale de l'Essonne, et à son adjointe, Mme Sophie PIERRET.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de ses attributions, à M. Mathieu FERNANDEZ, référent départemental risques technologiques.

Article 22

Pour l'unité départementale du Val-d'Oise (UD 95), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Alexis RAFA, chef de l'unité départementale du Val-d'Oise, et à son adjoint, M. Thomas BLATON.

Article 23

I. - Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 2 à 22 :

- Les conventions passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- Les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- Les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- L'instruction et les actes relevant de la sanction disciplinaire, ainsi que de l'abandon de poste ;
- Les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

II. - Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 2 à 22, sauf pour les directeurs-adjoints et les directeurs des unités départementales :

- Les correspondances avec les maires des communes chefs-lieux de département et les présidents d'établissements publics territoriaux (EPT), de communauté d'agglomération ou de communauté de communes ;
- Les conventions relatives aux prestations mutualisées, assurées par une entité de la DRIEAT pour le compte d'autres directions de l'État en Île-de-France, y compris en matière immobilière.

III. - Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 7 à 22 :

- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département ;
- Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan État-région ;

IV. - Sont exclus des subdélégations visées aux articles ci-dessus, les mémoires en défense présentés au nom de l'État à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, ou relevant de la délégation de pouvoir consentie au préfet de la région d'Île-de-France en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement par le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié et les arrêtés du 26 décembre 2019 modifiés susvisés. Ne sont pas concernées par cette exclusion, et ce pour les activités relevant des articles 3 à 6 ainsi que des articles 11, 13 à 22, les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative.

Une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

Article 24

Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont valables en cas d'intérim exercé par un subdélégué désigné formellement par la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

Article 25

La décision du 29 juillet 2026 portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France est abrogée.

Article 26

L'adjoint de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Paris, le 3 septembre 2026

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-09-03-00002

Décision du 3 septembre 2026 portant
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire et de commande
publique pour le compte du préfet de la région
d'Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

**Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

DRIEAT
21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2023-02-07-00001 du 7 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision n° IDF-2026-04-07-00001 du 7 avril 2026 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2026 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (région Ile-de-France) ;

Vu l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00010 du 15 juin 2026 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique, notamment son article 7 ;

Sur proposition de l'adjoint de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

ARTICLE 1^{er} – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de :

a. – Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. – Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution ;

c. – Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles. Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20 % de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France, à :

- M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;
- M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité ; chef du service de la sécurité des transports et des véhicules ;

- M. Alain TUFFERY, directeur régionale et interdépartemental adjoint, chargé de l'aménagement durable et des transports ;
- Mme Valérie BELROSE, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau, de la nature et du développement durable ;
- M. Alexandre CHEVALLIER, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'énergie et des risques ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice, chargé du pilotage ;

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au 1. à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les programmes sus-visés du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique*, et pour les programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Fonction publique » (n° 148) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (n° 216) (UO « convergence de l'action sociale régionale ») ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Sports » (n° 219) ;
- « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348)
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Compétitivité » (n° 363)
- « Cohésion » (n° 364) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (n° 380) ;
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au 1. à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services.

ARTICLE 2 – CABINET ET COMMUNICATION

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur les programmes :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) (crédits communication) ;
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses, à :

- Mme Agathe BALTZER, directrice de cabinet ;
- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, directrice de la communication ;
- Mme Magali MAUGER, directrice adjointe de la communication ;

- Mme Hélène LAMBERT, directrice de la communication déléguée, cheffe de la mission communication.

3. Subdélégation est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes.

ARTICLE 3 – DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur :

a. – Les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;

b. – Le programme du *ministère de l'intérieur* : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

c. – Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué ainsi que toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres, à :

- M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;
- M. Najib MAHFOUDHI, directeur adjoint des routes d'Île-de-France, chargé du pilotage transversal et de la modernisation ;
- Mme Sophie DUPAS, directrice adjointe des routes d'Île-de-France, chargé de l'exploitation et de l'entretien.

ARTICLE 3-1 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362) ;

« Compétitivité » (n°363) ;
« Cohésion » (n° 364) ;
« Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207), « Administration territoriale de l'État » (n° 354) et « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (UO « convergence de l'action sociale régionale ») (n° 216).

c. Les programmes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Fonctions publiques » (n° 148), « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) et « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Jean-Baptiste MOTTE, secrétaire général délégué à la DiRIF ;
- M. Pascal ERRECART, adjoint au secrétaire général délégué à la DiRIF ;
- Mme Séverine TROMPARENT, adjointe au secrétaire général délégué à la DiRIF.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Chantal NAVARRO, cheffe du département financier ;
- M. Reynald JOVELIN, chef de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- M. Éric SIMON, chef du pôle 1 de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- M. Joël CELINAIN, chef du pôle 3 de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- Mme. Akila MEBAREK, chef du pôle 4 de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- M. Kouessan FOLLY-GBOGBOE, chef du pôle 5 de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- Mme Patricia MENAGER, cheffe de l'unité Qualité Méthodes du département financier de la DiRIF ;
- Mme Jeanne BATA, chargée du contrôle financier à la DiRIF ;
- Mme Annabelle DANOUMBE, cheffe du bureau des ressources humaines ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- M. Christophe LOUISET, adjoint au chef du bureau de la logistique, de l'informatique et de l'immobilier.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible à :

- Mme Chantal NAVARRO, cheffe du département financier ;
- M. Reynald JOVELIN, chef de l'unité gestion budgétaire et comptable.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, les pièces relatives à la constatation de la dépense et aux ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- Mme Annabelle DANOUMBE, cheffe du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;

- Mme Warda BOURICHE, cheffe du bureau de la formation, des concours et des recrutements (BFCR).

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-Baptiste MOTTE, SG délégué	Pascal ERRECART, et Séverine TROMPARENT, adjoints au SGD	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste MOTTE, à M. Pascal ERRECART et à Mme Séverine TROMPARENT à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 25 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions à M. Christophe LOUISET, adjoint au chef du bureau de la logistique, de l'informatique et de l'immobilier.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes à :

- Anne-Marie PENZO, cheffe du département sécurité prévention délégué ;
- Mme Annabelle DANOUMBE, cheffe du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- Mme Warda BOURICHE, cheffe du bureau de la formation, des concours et des recrutements ;
- M. Salman BENKHEIRA, chef du bureau des affaires juridiques ;

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres à :

- Mme Chantal NAVARRO, cheffe du département financier ;
- M. Reynald JOVELIN, chef de l'unité budgétaire et comptable.

ARTICLE 3-2 – MISSION DE LA POLITIQUE ET DES MOYENS DE L'EXPLOITATION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes, à M. Jean-François TARISTAS, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation.
3. Subdélégation est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à M. Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, adjoint au chef de la mission de la politique et des moyens d'exploitation.
4. Subdélégation est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à Mme Sarah CASIMIR, responsable méthode, qualité et politique d'exploitation.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-François TARISTAS, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation	Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, adjoint au chef de la mission	Travaux	1 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François TARISTAS et à son adjoint, M. Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation est donnée à l'effet de signer, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le

montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande, à Mme Sarah CASIMIR, responsable méthode, qualité et politique d'exploitation.

ARTICLE 3-3 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Rémy MENSIRE, chef du service de la modernisation du réseau ;
- Mme Emmanuelle PAGES, adjointe au chef du service de la modernisation du réseau.

3. Subdélégation est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- M. Guillaume BENNET, chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Régis BOST, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Éric VILBE, chef du département de modernisation du réseau Est ;
- Mme Florence DERUMIGNY, adjointe au chef du département de modernisation du réseau Est ;
- M. Antoine CHEVALIER, chef du département de la modernisation du réseau Nord ;
- Mme Aurélie CEUX, adjointe au chef du département de la modernisation du réseau Nord ;
- M. Christophe DESNOUAILLES, chef du département des études générales et des voies réservées.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 3 du paragraphe 1.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- pour le bureau programmation, gestion et ordonnancement :

- M. André BOYER, chef du bureau programmation, gestion et ordonnancement ;
- Mme Laëtitia PINCHAULT, cheffe du pôle paiement ;
- Mme Cindy TALBOT, cheffe du pôle engagement.

-pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest :

- M. Jean-Marc CITADELLE, responsable d'opérations ;
- M. Jean-François GUILLAUMIN, responsable d'opérations ;
- M. Yannis CHAPUY, responsable d'opérations ;
- Mme Nolwenn SOURIMANT, responsable d'opérations ;
- M. Laurent PROVOST, responsable d'opérations ;
- M. Jasser AMRI, responsable d'opérations.

-pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Est :

- M. Alain CARRER, responsable d'opérations ;
- M. Julien FAYARD, responsable d'opérations ;
- Mme Laure VIALA, responsable d'opérations ;
- Mme Muriel LEMAIRE, responsable d'opérations ;
- M. Thibaud DULLIN, responsable d'opérations, à compter du 1^{er} octobre 2026.

-pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Nord :

- M. Rolin MARQUES, responsable d'opérations ;
- Mme Tessa HEITZMANN, responsable d'opérations ;
- M. Alexandre POULTIER, responsable d'opérations ;
- M. Gaël RADIGOIS, responsable d'opérations ;
- Mme Laure VATIN, responsable d'opérations ;
- M. Yaël PIAU, responsable d'opérations, à compter du 1^{er} octobre 2026 ;
- M. Jean ERTAULT DE LA BRETONNIERE, responsable d'opérations, à compter du 1^{er} octobre 2026.

-pour le département des études générales et des voies réservées :

- M. Yahya NAIT SRIR, responsable d'opérations ;
- M. Hugo FOURNEL, responsables d'opérations ;
- M. Loris AGUENI, responsable d'opérations ;
- M. Thomas SERS, responsable d'opérations.

-pour le bureau des affaires foncières :

- Mme Micheline LEHOUX, cheffe du bureau des affaires foncières ;

-pour la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- M. Alexis ROUSSEAU, chef de la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- M. Christophe CHAPITEAU, chargé d'études et référent exploitation.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les pièces relatives à la constatation de la dépense à :

-pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest :

- M. Nicolas VINOT, assistant aux responsables d'opérations ;

-pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Est :

- M. Delphin FORGET, assistant aux responsables d'opérations ;

-pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Nord :

- M. Eddie FARCY-JIROT, assistant aux responsables d'opérations.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Rémy MENSIRE, chef du SMR	Emmanuelle PAGES, adjointe au chef du SMR	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Guillaume BENNET, chef du DMRSO	Régis BOST, adjoint au chef du DMRSO	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Éric VILBE, chef du DMRE	Florence DERUMIGNY, adjointe au chef du DMRE	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Antoine CHEVALIER, chef du DMRNo	Aurélien CEUX, adjointe au chef du DMRNo	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Christophe DESNOUAILLES, chef du DEGVR		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

Les seuils susmentionnés concernent également la passation et l'exécution des marchés subséquents (marchés initiaux et avenants) aux accords-cadres correspondants.

2. Subdélégation est donnée à M. Rémy MENSIRE et à Mme Emmanuelle PAGES, à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 3.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande, à :

▪ **pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest :**

- M. Jean-Marc CITADELLE, responsable d'opérations ;
- M. Jean-François GUILLAUMIN, responsable d'opérations ;
- M. Yannis CHAPUY, responsable d'opérations ;
- Mme Nolwenn SOURIMANT, responsable d'opérations ;
- M. Laurent PROVOST, responsable d'opérations ;
- M. Jasser AMRI, responsable d'opérations.

▪ **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Est :**

- M. Alain CARRER, responsable d'opérations ;
- M. Julien FAYARD, responsable d'opérations ;
- Mme Laure VIALA, responsable d'opérations ;
- Mme Muriel LEMAIRE, responsable d'opérations ;
- M. Thibaud DULLIN, responsable d'opérations à compter du 1^{er} octobre 2026.

▪ **pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Nord :**

- M. Rolin MARQUES, responsable d'opérations ;
- Mme Tessa HEITZMANN, responsable d'opérations ;
- M. Alexandre POULTIER, responsable d'opérations ;
- M. Gaël RADIGOIS, responsable d'opérations ;
- Mme Laure VATIN, responsable d'opérations ;
- M. Yaël PIAU, responsable d'opérations, à compter du 1^{er} octobre 2026 ;
- M. Jean ERTAULT DE LA BRETONNIERE, responsable d'opérations, à compter du 1^{er} octobre 2026.

▪ **pour le département des études générales et des voies réservées :**

- M. Yahya NAIT SRIR, responsable d'opérations ;
- M. Hugo FOURNEL, responsables d'opérations ;
- M. Loris AGUENI, responsable d'opérations ;
- M. Thomas SERS, responsable d'opérations.

▪ **pour le bureau des affaires foncières :**

- Mme Micheline LEHOUX, cheffe du bureau des affaires foncières ;

▪ **pour la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage :**

- M. Alexis ROUSSEAU, chef de la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- M. Christophe CHAPITEAU, chargé d'études et référent exploitation.

ARTICLE 3-4 – LE SERVICE DU TRAFIC ET DES TUNNELS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, chef du service du trafic et des tunnels ;
- M. Jonathan COLÉ, adjoint au chef du service du trafic et des tunnels.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- M. Clément MORIN, chef du département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité des tunnels (DMOST) ;
- M. Wahbi YAKOUBI, adjoint au chef du département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité des tunnels (DMOST) ;
- Mme Séverine CARPENTIER, cheffe du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT) ;
- M. Olivier NALIN, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT) ;
- M. Quentin LABRUE, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT).

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

■ **pour le département de l'ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels :**

- M. Alain BARNABAS, chef de projet ;
- M. Marc-Michel MERRIN, chef de projet ;
- M. Serge ANGELERGUES, chef de projet,
- M. Ghislain Tshiamuanda KANIKI, responsable d'opérations,
- M. Martin HAMME, responsable d'opérations ;
- M. Alexandre BARAGNON, responsable d'opérations ;
- M. Iyed TRABELSI, responsable d'opérations ;
- M. Enzo GOZOLLI, responsable d'opérations ;
- M. William TINCHANT, responsable d'opérations ;
- M. Abdellah BENADJEMIA, responsable d'opérations ;
- M. Billy ZAPATA, chargé d'études ;
- Mme Marjorie HELION, cheffe de la mission gestion de la sécurité des tunnels.

■ **pour le département de l'exploitation du trafic et des tunnels :**

- M. Alexandre ROSSI, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Nicolas BERNARD, chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. David THOMACHOT, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Arnaud IFFLY, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation ;
- M. Foued ABDELKAOUI, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation ;
- M. Antoine PERRAIS, chef de l'unité informatique et réseaux centraux.
- M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- M. Hassan BELKACEM, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord ;

- M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, chargé de l'exploitation ;
- Mme Aude COVIN, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest ;
- M. Jean-Bernard GAUQUELIN, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, chargé de l'exploitation ;
- M. Cédric LALLEMANT, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, chargé de la maintenance ;
- M. Frédéric MILICEVIC, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;
- Mme Samantha MIOTTI, chargé de pôle de maintenance de Boulogne ;
- Mme Morgane ALATORRE, cheffe du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud ;
- M. Robert TOUATI, adjoint à la cheffe du poste de contrôle de trafic et tunnels Sud, chargé de l'exploitation ;
- M. Julien PROUST, adjoint à la cheffe du poste de contrôle de trafic et tunnels Sud, chargé de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est ;
- M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, chargé de l'exploitation ;
- M. Jean-Pierre SULLY, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, chargé de la maintenance.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donné à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Pierre-Baptiste DELPUECH, chef du STT	Jonathan COLÉ, adjoint au chef du STT	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Clément MORIN, chef du DMOST	Wahbi YAKOUBI, adjoint au chef du DMOST	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Séverine CARPENTIER, cheffe du DETT	Olivier NALIN, adjoint au chef du DETT Quentin LABRUE, adjoint au chef du DETT	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Baptiste DELPUECH et M. Jonathan COLE, à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;

- décision de résiliation ;
- décision d’ajournement.

Dans l’hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à Clément MORIN, chef du département de la maîtrise d’ouvrage et de la sécurité des tunnels, et à Séverine CARPENTIER, cheffe du département de l’exploitation du trafic et des tunnels, à l’effet de signer, les ordres de services sans incidence financière, les décisions d’agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords-cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l’effet de signer les commandes, dans la limite d’un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bon de commande pour des travaux ;
- 250 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bon de commande pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est à l’effet de signer, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l’exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d’un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande, à :

▪ **pour le département de l’ingénierie de la modernisation des équipements et des tunnels :**

- M. Ghislain Tshiamuanda KANIKI, responsable d’opérations ;
- M. Serge ANGELERGUES, chef de projet ;
- M. Alain BARNABAS, chef de projet ;
- M. Marc-Michel MERRIN, chef de projet ;
- M. Martin HAMME, responsable d’opérations ;
- M. Alexandre BARAGNON, responsable d’opérations ;
- M. Iyed TRABELSI, responsable d’opérations ;
- M. ENZO GOZZOLI, responsable d’opérations ;
- M. William TINCHANT, responsable d’opérations ;
- M. Abdellah BENADJEMIA, responsable d’opérations ;
- M. Billy ZAPATA, chargé d’études ;
- Mme Marjorie HELION, cheffe de la mission gestion de la sécurité des tunnels.

6. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer toute pièce relative à la passation et à l’exécution des marchés d’un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d’un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d’études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d’un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes, à :

▪ **pour le département de l’exploitation du trafic et des tunnels :**

- M. Alexandre ROSSI, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Nicolas BERNARD, chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. David THOMACHOT, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Arnaud IFFLY, chef de l'unité politique de maintenance et modernisation ;
- M. Foued ABDELKAOU, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation ;
- M. Antoine PERRAIS, chef de l'unité information et réseaux centraux ;
- M. David QUINTANS, adjoint à la cheffe de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- M. Hassan BELKACEM, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord ;
- M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels, chargé de l'exploitation ;
- Mme Aude COVIN, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest ;
- M. Jean-Bernard GAUQUELIN, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels, chargé de l'exploitation ;
- M. Cédric LALLEMANT, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels, chargé de la maintenance ;
- Mme Morgane ALATORRE, chef du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud ;
- M. Robert TOUATI, adjoint au chef du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud, chargé de l'exploitation ;
- M. Julien PROUST, adjoint au chef du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud, chargé de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est ;
- M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, chargé de l'exploitation ;
- M. Jean-Pierre SULLY, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, chargé de la maintenance.

ARTICLE 3-5 – LE SERVICE DE LA GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. David JUIN, chef du service de la gestion patrimoniale du réseau ;
- M. Claude STREITH, adjoint au chef du service de la gestion patrimoniale du réseau.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- M. Sylvain GÉRARD, chef du département des politiques et des techniques routières ;
- Mme Dalia AIT ALI, adjointe au chef du département des politiques et des techniques routières ;
- Mme Sarah BERBARIAN, cheffe du département des achats, du budget et de la connaissance ;
- M. Guillaume DAMIEN, chef du département des ouvrages d'art ;
- M. Victor MARTINET, adjoint au chef du département ouvrages d'art ;
- Mme Laura SAPATEIRO, cheffe de la mission sécurité routière ;
- Mme Elise CAMPAIGNOLLE, cheffe de la mission transition écologique.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

▪ **pour le département des politiques et des techniques routières :**

- M. Alex LAM, chef de l'unité eau environnement ;
- M. Patrick VINCENT, adjoint au chef de l'unité eau environnement ;
- M. Youva SAADI, chef de l'unité chaussée terrassement ;
- M. Lucas MICHARD, chef de l'unité des équipements de la route ;

▪ **pour le département des achats, du budget et de la connaissance :**

- M. Valentin PRATESI, chef de l'unité connaissance ;
- Mme Vanessa FERREZ, cheffe de l'unité gestion financière des marchés ;
- M. Xavier POTIER, chef de l'unité fonction achat et budget ;
- Mme Sophie MOZIER, adjointe au chef de l'unité fonction achat et budget ;

▪ **pour le département des ouvrages d'art :**

- M. Fernando DIAS, chef de l'unité expertise des ouvrages d'art ;
- Mme Marie BUSSAC, cheffe de l'unité maîtrise d'ouvrage ;
- M. Stéphane BIANCOTTO, chef de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- M. Lionel BARASCUD, chef du pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- Mme Lilly BOUSSEAU, cheffe du pôle Nord-Est de l'unité de gestion centralisée des ouvrages d'art.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
M. David JUIN, chef du SGPR	Claude STREITH adjoint au chef du SGPR	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Sylvain GÉRARD, chef du DPTR	Dalia AIT ALI, adjointe au chef du DPTR	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Sarah BERBERIAN, cheffe du DABC		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Guillaume DAMIEN, chef du DOA	Victor MARTINET, adjoint au chef du DOA Fernando DIAS, chef de l'UEOA	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Laura SAPATEIRO, cheffe de la mission sécurité routière		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Élise CAMPAIGNOLLE,		Travaux	250 000 €

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
cheffe de la mission transition écologique		Fournitures, études et services	140 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. David JUIN et à M. Claude STREITH à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant ou acte modificatif à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux ;
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes, à :

▪ **pour le département des politiques et des techniques routière :**

- M. Alex LAM, chef de l'unité eau et environnement
- M. Patrick VINCENT, adjoint au chef de l'unité eau environnement ;
- M. Youva SAADI, chef de l'unité chaussée terrassement ;
- M. Lucas MICHARD, chef de l'unité des équipements de la route ;

▪ **pour le département des achats, du budget et de la connaissance :**

- M. Valentin PRATESI, chef de l'unité connaissance ;
- Mme Vanessa FERREZ, cheffe de l'unité gestion financière des marchés ;
- M. Xavier POTIER, chef de l'unité fonction achat et budget ;
- Mme Sophie MOZER, adjointe au chef de l'unité fonction achat et budget ;

▪ **pour le département des ouvrages d'art :**

- M. Fernando DIAS, chef de l'unité expertise des ouvrages d'art ;
- Mme Marie BUSSAC, cheffe de l'unité maîtrise d'ouvrage ;
- M. Stéphane BIANCOTTO, chef de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- M. Lionel BARASCUD, chef du pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- Mme Lilly BOUSSEAU, cheffe du Pôle Nord-Est de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art.

ARTICLE 3-6 – LES ARRONDISSEMENTS DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA ROUTE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Le programme du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

b. Le programme du ministère de l'intérieur « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Frédéric ESNAULT, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est ;
- M. Anthony MITRANO, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est ;
- M. Bastien SALESSE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud ;
- M. Moustapha SAVANE, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud ;
- M. Michel PERREL, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest ;
- M. Damien BRADELLE, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest ;
- M. Olivier ROUQUETTE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord ;
- M. Louis ESCUDERO, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Claude GRUMELART, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) jusqu'au 1^{er} octobre 2026 ;
- Mme Valérie DITTE, cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;

- M. Patrice DEGLA, adjoint à la cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
 - M. Ludovic CADET, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
 - M. Florent GRANDJEAN, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
 - M. Pascal BEAUFILS, responsable de la cellule gestion des matériels et engins ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
- M. Frédéric BERTRAND, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
 - M. Denis PRUDHOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
 - Mme Lucienne LIBER, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
 - M. Martial GIRARD, chef de l'unité gestion de flotte ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
- Mme Audrey MERCHEZ, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
 - Mme Carole VIALA, cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre-Boulogne ;
 - M. Jonathan PROD'HOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas ;
 - M. Victor GAS, chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas, à compter du 1^{er} octobre 2026 ;
 - M. Philippe VERRIER, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest.
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
- M. Juan-Manuel MARTIN, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
 - Mme Nadine AZOULAY, cheffe contentieux et administratif ;
 - M. Mathieu ROYER, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny-sur-Oise ;
 - Mme Nathalie POTAILLON, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny-sur-Oise ;
 - M. Jean-Willem LALLEMAND, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
 - M. Maurice LABYLLE, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
 - Mme Ordiana AKO YEBE, cheffe de la cellule de gestion des matériels et engins (CGME) Nord.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Frédéric ESNAULT, chef de l'AGER Est	Anthony MITRANO, adjoint au chef de l'AGER Est	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Bastien SALESSE, chef de l'AGER Sud	Moustapha SAVANE, adjoint au chef de l'AGER Sud	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Michel PERREL, chef de l'AGER Ouest	Damien BRADELLE, adjoint au chef de l'AGER Ouest	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Olivier ROUQUETTE, chef de l'AGER Nord	Louis ESCUDERO, adjoint au chef de l'AGER Nord	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant ou acte modificatif à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux ;
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes, à :

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Claude GRUMELART, chef du bureau de gestion administrative et de la route Est jusqu'au 1^{er} octobre 2026 ;
- Mme Valérie DITTE, cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Patrice DEGLA, adjoint à la cheffe de l'unité exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Ludovic CADET, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Florent GRANDJEAN, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Pascal BEAUFILS, chef de la cellule gestion des matériels et engins ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Frédéric BERTRAND, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- M. Denis PRUDHOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- Mme Lucienne LIBER, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Martial GIRARD, responsable de l'unité de gestion de flotte ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- Mme Audrey MERCHEZ, cheffe du bureau de gestion administrative et de la route Ouest ;
- Mme Carole VIALA, cheffe de l'UER de Nanterre-Boulogne ;
- M. Jonathan PROD'HOMME, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas ;
- M. Victor GAS, chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas, à compter du 1^{er} octobre 2026 ;
- M. Philippe VERRIER, chef du bureau de gestion de la flotte Ouest ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- M. Juan-Manuel MARTIN, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Nadine AZOULAY, cheffe contentieux et administratif ;
- M. Mathieu ROYER, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny ;
- Mme Nathalie POTAILLON, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- M. Maurice LABYLLE, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- Mme YEBE AKO, chef de la cellule de gestion de flotte Nord.

ARTICLE 4 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

b. Les programmes *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Energie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Compétitivité » (n° 363) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207), « Administration territoriale de l'État » (n° 354) et « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (UO « convergence de l'action sociale régionale ») (n° 216).

c. Les programmes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Fonctions publiques » (n° 148), « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) et « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Ivan ROCHARD, secrétaire général ;
- Mme Justine SONG, adjointe au secrétaire général.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Valentin RAULT, chef du département des affaires financières ;
- M. Régis SLAGMULDER, adjoint au chef du département des affaires financières ;
- Mme Alessia LO SARDO, cheffe de l'unité budgétaire de Paris ;
- M. Samir MANSEUR, chef de l'unité budgétaire et comptable de Miollis ;
- Mme Assma YOUCHAA, cheffe de l'unité programmation et opérations transverses ;
- Mme Sophie TROBRILLANT, chargée programmation et opérations transverses ;
- Mme Annie LACROIX, cheffe du département des ressources humaines et des compétences ;
- M. Jean-Antoine DELMAS, adjoint à la cheffe du département des ressources humaines et des compétences, chef de l'unité carrières et rémunération ;
- Mme Véronique CHAPPELLIER, cheffe de l'unité formation, handicap, accompagnement et compétences ;
- Mme Pauline SAENZ, cheffe de l'unité temps, effectifs, recrutement et mobilité ;
- Mme Laurence GUIRAMAND, adjointe à la cheffe de l'unité temps, effectifs, recrutement et mobilités ;
- M. Vincent ROUYEYROL, chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;
- M. Jean AUTERNAUD, chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Joseph WALHA, chef de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Nadjette BENAOUA-GARCIA, cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne ;
- M. François MALARE, adjoint à la cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible à :

- M. Valentin RAULT, chef du département des affaires financières ;
- M. Régis SLAGMULDER, adjoint au chef du département des affaires financières.

6. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, les pièces relatives à la constatation de la dépense et aux ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- Mme Catherine KHELAF, cheffe de l'unité gestion immobilière ;
- Mme Armande LIMERY-RIQUIER, cheffe de l'unité logistique ;
- Mme Florence FROMAGER, gestionnaire logistique immobilier ;
- M. Rachid SAHALI, et M. Léonard MAMIE, gestionnaires service logistique ;
- M. Jacques-Paul POUPART, gestionnaire du parc automobile ;
- M. Pascal DOBEL, gestionnaire restauration collective, nettoyage, accueil et espaces verts ;

- M. Joseph WALHA, chef de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Nadjette BENAOUA-GARCIA, cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne ;
- M. François MALARE, adjoint à la cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Ivan ROCHARD, SG	Justine SONG, SG adjointe	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Ivan ROCHARD, secrétaire général et à Mme Justine SONG, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes à :

- M. Jean AUTERNAUD, chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- Mme Catherine KHELAF, cheffe de l'unité gestion immobilière ;
- Mme Armande LIMERY-RIQUIER, cheffe de l'unité logistique ;
- M. Florence FROMAGER, gestionnaire logistique ;
- M. Rachid SAHALI, et M. Léonard MAMIE, gestionnaires service logistique ;
- M. Pascal DOBEL, gestionnaire restauration collective, nettoyage, accueil et espaces verts.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres à :

- M. Vincent ROUYEYROL, chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;
- Mme Magguy DESPLAN, adjointe au chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;

ARTICLE 5 – SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU PILOTAGE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes suivants du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique, d'une part*, et du *ministère de l'intérieur d'autre part* :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354)

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. Jean-Yves DÉMARETZ, chef du service de l'accompagnement et du pilotage ;
- Mme Katell ELLEOUET-BRETON, adjointe au chef du service de l'accompagnement et du pilotage ;
- Mme Sandie CHAMBARET, cheffe du département de la qualité et de l'innovation ;
- Mme Julie MANINI, cheffe du département pilotage des ressources humaines, des effectifs et du budget ;
- Mme Aude MORRIS, adjointe à la cheffe du département pilotage des ressources humaines, des effectifs et du budget ;
- Mme Patricia AKPWA-MEDOU, chargée d'études budgétaires et financières ;
- Mme Roselyne ODonnat, chargée d'études budgétaires et financières ;
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, chef du département des affaires juridiques, de l'archivage et de la documentation ;
- Mme Émilie AUFAUVRE, cheffe de l'unité documentation et archivage ;
- M. Jonas COSTAGLIOLA, chef de l'unité des affaires juridiques.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-Yves DEMARETZ, chef du service	Katell ELLEOUET-BRETON, adjointe au chef du service	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Yves DEMARETZ et Mme Katell ELLEOUET-BRETON, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 6 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Dominique BERTHON, cheffe du service de la connaissance et du développement durable ;
- M. Jérôme AYACHE, adjoint à la cheffe du service de la connaissance et du développement durable ;
- M. Guillaume CRIEF, adjoint à la cheffe du service de la connaissance et du développement durable.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Dominique BERTHON, cheffe du service	Jérôme AYACHE et Guillaume CRIEF, adjoints à la cheffe du service	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Dominique BERTHON, à M. Jérôme AYACHE et à M. Guillaume CRIEF, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et *du ministère de la transition énergétique* :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Christophe DENIAU, chef du service de la politique des transports ;
- M. Denis LAISNEY, adjoint au chef du service de la politique des transports, chef du département des transports urbains.
- M. Eliott VARON, adjoint au chef du service de la politique des transports, chef du département des mobilités et de la logistique ;
- Mme Aline JACHEL, cheffe de l'unité budget et synthèse financière ;
- M. Éric LAVOINE, chargé de dossiers budgétaires et comptables.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Christophe DENIAU, chef du service	Mme Aline JACHEL, cheffe de l'unité budget et synthèse financière	Études et services	140 000 €
Denis LAISNEY et Eliott VARON, adjoints au chef du service	M. Éric LAVOINE, chargé de dossiers budgétaires et comptables		

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DENIAU, M. Denis LAISNEY et M. Eliott VARON, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 8 – SERVICE SÉCURITÉ DES TRANSPORTS ET DES VEHICULES

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Le programme du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Energie, climat et après-mines » (n° 174) ;

b. Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Paul WEICK, directeur adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service de la sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Ronan MEAR, chef du département de la régulation des transports routiers ;
- Mme Isabelle MONMOUSSEAU, adjointe au chef du département de la régulation des transports routiers ;
- M. René ALBERTI, chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- Mme Stéphanie COMBARET, adjointe au chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Justine GODARD, adjointe à la cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- M. Yves SCHOEFFNER, chef du département de l'homologation et de la surveillance des véhicules.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres, en montant HT maximum	
Paul WEICK, chef du service		Travaux, fournitures, études et services	250 000 € 140 000 €
Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux		Fournitures, études et services	40 000 €
Ronan MEAR, chef du département de la régulation des transports routiers			
René ALBERTI, chef du département sécurité et éducation routières			
Yves SCHOEFFNER, chef du département de l'homologation et de la surveillance des véhicules			

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés sur devis ou à bons de commandes à :

- M. Ronan MEAR, chef du département de la régulation des transports routiers ;
- Mme Isabelle MONMOUSSEAU, adjointe au chef du département de la régulation des transports routiers ;
- M. René ALBERTI, chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- Mme Stéphanie COMBARET, adjointe au chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Justine GODARD, adjointe à la cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- M. Yves SCHOEFFNER, chef du département de l'homologation et de la surveillance des véhicules.
- Mme Sadia KHELIFI, cheffe de la division gestion du département de la régulation des transports routiers ;
- M. Hugues NOLLET, chef de la division contrôle du département de la régulation des transports routiers ;
- M. Jean-François FRATINI, chef du bureau sécurité et éducation routières ;
- Mme Gwénaëlle COSMAO, adjointe au chef de l'unité des permis plaisance.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 € HT à M. Jean-François FRATINI, chef de l'unité sécurité et éducation routières et à Mme Gwénaëlle COSMAO, adjointe au chef de l'unité des permis plaisance.

ARTICLE 9 – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* « Prévention des risques » (n° 181) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, à :

- Mme Guillemette DE KERDREL, cheffe du service de la prévention des risques ;

- M. Baptiste POTERSZMAN, adjoint à la cheffe du service de la prévention des risques, chef du département risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe à la cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Élisabeth BLATON, cheffe du département risques accidentels ;
- Mme Audrey PINGARD, adjointe à la cheffe du département risques accidentels ;
- M. Baptiste LORENZI, chef du département risques naturels ;
- Mme Laurence BALMES, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Sophie SAUVAGNAT, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Elise DELGOULET, cheffe du département hydrologie et prévision des crues ;
- Mme Carine CHALEON, adjointe à la cheffe du département hydrologie et prévision des crues.
- Mme Audrey BILDSTEIN, cheffe de l'unité hydrométrie et réseaux de mesure ;
- M. Christophe DYCKE, adjoint à la cheffe de l'unité hydrométrie et réseaux de mesure.
- Mme Sylvie LE DANTEC, assistante.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Guillemette DE KERDREL, cheffe du service	Baptiste POTERSZMAN, adjoint à la cheffe du service, chef du département des risques chroniques	Travaux	1 000 000 €
		Études et services	250 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme DE KERDREL et M. POTERSZMAN à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 10 – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère chargé de l'économie et des finances :

- « Écologie » (n° 362) ;
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Muriel BENSAID, cheffe du service de l'aménagement durable ;
- Mme Catherine LANGLET, adjointe à la cheffe du service de l'aménagement durable ;
- Mme Nina AÏSSANI, cheffe de l'unité budgétaire et financière.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en euros montant HT maximum	
Muriel BENSAID, cheffe du service	Catherine LANGLET, adjointe à la cheffe du service Mme Nina AÏSSANI, cheffe de l'unité budgétaire et financière	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Muriel BENSAID et à Mme Catherine LANGLET, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 11 – SERVICE DES POLITIQUES ET DE LA POLICE DE L'EAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. Thomas BOUYER, chef du service des politiques et de la police de l'eau ;
- Mme Caroline LAVALLART, adjointe du chef du service des politiques et de la police de l'eau, cheffe de la mission stratégie eau et planification ;
- Mme Émilie BONNET-DERIVIERE, adjointe au chef du service des politiques et de la police de l'eau ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Thomas BOUYER, chef de service	Émilie BONNET-DERIVIERE et Caroline LAVALLART, adjointes au chef de service	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Thomas BOUYER, Mme Caroline LAVALLART et Mme Émilie BONNET-DERIVIERE à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 12 – SERVICE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113), « Écologie » (n° 362) et « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ainsi que « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service de la nature et du paysage ;
- M. Stéphane LUCET, adjoint à la cheffe du service de la nature et du paysage ;
- Mme Florence MOTTES, cheffe du département des sites et du paysage ;
- Mme Paola VITA, adjointe à la cheffe du département des sites et du paysage ;
- M. Antoine LOMBARD, chef du département des espaces naturels ;
- Mme Magali GIRARD, adjointe au chef du département des espaces naturels ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, chef du département de la faune et de la flore sauvages ;
- M. Jean-François VOISIN, adjoint au chef du département de la faune et de la flore sauvages.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Lucile RAMBAUD, cheffe du service	Stéphane LUCET, adjoint à la cheffe du service	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Lucile RAMBAUD et à M. Stéphane LUCET à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 13 – SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DU BÂTIMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. Le programme du ministère chargé des sports : « Sports » (n° 219) ;

d. Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction Publique » (n° 148) ;
- « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723)
- « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les propositions d'engagement et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- Mme Aurore FARGETTE, cheffe du service de l'énergie et du bâtiment ;
- Mme Alice METAYER-MATHIEU, adjointe à la cheffe du service de l'énergie et du bâtiment ;
- Mme Nathalie BOUSQUET, cheffe du département du bâtiment ;
- M. Xavier DE LACAZE, adjoint à la cheffe du département du bâtiment ;
- Mme Louise ASSELIN, cheffe du département du climat, de l'air et de l'énergie ;
- Mme Julie LODWYCKX, adjointe au chef du département du climat, de l'air et de l'énergie ;
- Mme Hélène BONNET, cheffe du département du patrimoine immobilier ;
- M. Louis ORTA, adjoint à la cheffe du département du patrimoine immobilier ;
- M. Radouane LAHMER, chef de l'unité suivi financier et marchés ;
- M. Hervé MUKOKO, chef de l'unité études et projets bâtiment 1 ;
- M. Dorian STEINMETZ, chef de l'unité études et projets bâtiment 2 ;
- M. Patrick DUTEYRAT, chef de l'unité contrôle des règles de la construction.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Aurore FARGETTE, cheffe du service	Alice METAYER-MATHIEU, adjointe à la cheffe du service	Travaux	1 000 000 €
		Études et services	250 000 €
	Hélène BONNET, cheffe du département du patrimoine immobilier	Travaux	250 000 €
	Louis ORTA, adjoint à la cheffe du département du patrimoine immobilier	Études et services	140 000 €
	Radouane LAHMER, chef de l'unité suivi financier et marchés		
	Nathalie BOUSQUET, cheffe du		

	département du bâtiment		
	Xavier DE LACAZE, adjoint à la cheffe du département du bâtiment		
	Louise ASSELIN, cheffe du département du climat, de l'air et de l'énergie		
	Julie LODEWYCKX, adjointe au chef du département du climat, de l'air et de l'énergie		
	Patrick DUTEYRAT, chef de l'unité contrôle des règles de la construction		

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Aurore FARGETTE et à Mme Alice METAYER-MATHIEU pour signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés au paragraphe 2.1, à l'exclusion à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents mentionnés au paragraphe 2.1 à l'effet de signer, pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le responsable du SEB au paragraphe 2.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres ainsi que les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes.

4. Subdélégation de signature est également donnée à M. Hervé MUKOKO, chef de l'unité études et projets bâtiment 1 et M. Dorian STEINMETZ, chef de l'unité études et projets bâtiment 2, à l'effet de signer les actes relatifs à l'exécution des marchés relevant du représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) sans incidence financière pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le département au paragraphe 2.1, à l'exclusion des actes d'engagement, avenants ou actes modificatifs, décisions d'affermissement de tranches conditionnelles ou optionnelles, décisions de résiliation et ordres de service avec incidence financière.

ARTICLE 14 – SERVICE DU NUMÉRIQUE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. Le programme du ministère de l'intérieur : « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Nathalie TINGRY, cheffe du service du numérique ;
- M. Gaël BINTEIN, adjoint à la cheffe du service du numérique ;
- Mme Emmanuelle AIRAUD, cheffe du département de l'environnement numérique du travail ;
- M. Jean-Marc VADO, chef du département des infrastructures, des systèmes d'information et de la sécurité.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT	
Nathalie TINGRY, cheffe du service du numérique	Emmanuelle AIRAUD, cheffe du département de l'environnement numérique du travail ;	Fournitures, études et services	90 000 €
Gaël BINTEIN, adjoint à la cheffe du service du numérique	Jean-Marc VADO, chef du département infrastructures, systèmes d'information et sécurité ;		
	Frédéric LLABRES, chef de l'unité systèmes et réseau.		

ARTICLE 15 – UNITÉS DÉPARTEMENTALES

ARTICLE 15-1 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. Le programme du ministère de l'intérieur : « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

c. Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- M. François BELBEZET, chef du service de l'aménagement durable et de la connaissance des territoires ;
- Mme Christelle ALOT, cheffe du service du patrimoine, du paysage et du droit des sols ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, cheffe du service de l'utilité publique et des équilibres territoriaux ;
- M. Franck FUERTES, adjoint à la cheffe du service de l'utilité publique et des équilibres territoriaux.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Karine DUCREUX, cheffe de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-Pascal BIARD, directeur de l'unité départementale de Paris	Karine DUCREUX, cheffe de la mission d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	140 000 €

ARTICLE 15-2 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Fabrice MORONVAL, directeur-adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sybille MULLER, directrice-adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

- Mme Karine BOSTON, cheffe du pôle d'appui au pilotage local ;
- M. Rodolphe VAN VLAENDEREN, chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Sophie TCHENG, adjointe au chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Louise DEVRIES, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- Mme Lola MAGAZ, adjointe à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires.
- Mme Claire ROSEVÈGUE, cheffe du service des risques et des installations classées ;
- M. Olivier PAS, adjoint à la cheffe du service des risques et des installations classées ;
- Mme Anne PLUVINAGE-NIERENGARTEN, cheffe du service éducation et sécurité routière.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Fabrice MORONVAL et Sybille MULLER, directeurs-adjoints de l'unité départementale des Hauts-de-Seine	Karine BOSTON, cheffe du pôle d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	140 000 €

ARTICLE 15-3 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362).

b. – Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. – Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Renaud MOREL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Ghislaine BORDES, directrice adjointe de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Sylvie CHATY, directrice adjointe de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Florence MONFORT, cheffe du service de l'urbanisme et de la construction durable ;

- Mme Céline BARON, adjointe à la cheffe du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Mathilde HONORAT, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- Mme Marie JUILLE, adjointe à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- M. Didier BEAURAIN, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- M. Stéphane MUNCH, adjoint au chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres, en montant HT maximum	
Renaud MOREL, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis	Ghislaine BORDES et Sylvie CHATY, directrices adjointes Didier BEAURAIN, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière	Travaux, fournitures, études et services	140 000 €

ARTICLE 15-4 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Julie PERCELAY, directrice régional et interdépartementale adjointe, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Sarah BERNHARD, directrice-adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Fiona TCHANAKIAN, directrice-adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Géraldine SANAU, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- M. Olivier COMPAGNET et Mme Flora DELHOMME, adjoints à la cheffe du service planification et aménagement du territoire ;

- M. Didier CATTENOZ, chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Marie PRESANI, adjointe au chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- M. François BOLLENGIER, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- Mme Saïba KUMAR, adjointe au chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Julie PERCELAY, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne	Sarah BERNHARD et Fiona TCHANAKIAN, directrices adjointes	Travaux, fournitures, études et services	140 000 €
François BOLLENGIER, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière		Travaux, fournitures, études et services	140 000 €

ARTICLE 15-5 – UNITÉS DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE, DES YVELINES, DE L'ESSONNE ET DU VAL-D'OISE

Paragraphe – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du ministère de l'intérieur « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne ;
- Mme Clémence JAHANGIR, adjointe à la cheffe de l'unité département de Seine-et-Marne
- M. David LEROUGE, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de Seine-et-Marne ;
- Mme Delphine DUBOIS, cheffe de l'unité départementale des Yvelines ;
- Mme Marielle MUGUERRA, adjointe à la cheffe de l'unité départementale des Yvelines ;
- M. Patrick POIRET, chef de l'unité départementale de l'Essonne ;
- Mme Sophie PIERRET, adjointe au chef de l'unité départementale de l'Essonne ;
- M. Mathieu FERNANDEZ, référent départemental risques technologiques ;
- M. Alexis RAFA, chef de l'unité départementale du Val-d'Oise ;
- M. Thomas BLATON, adjoint au chef de l'unité départementale du Val-d'Oise.

ARTICLE 16 - MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE TERRITORIALE DE PARIS

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes et pièces relatifs à la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures et de services dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT, à :

- Mme Corinne ETAIX, coordonnatrice de la MIGT de Paris ;
- M. Antoine GREZAUD, secrétaire général par intérim

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de constater le service fait et les ordres de payer relatifs aux dépenses à Mme Marie-Chantal JEAN-LOUIS.

3. Pour l'utilisation de l'application de gestion de frais de déplacements, concernant les personnels de la MIGT, subdélégation est donnée à :

- M. Antoine GREZAUD, pour valider les ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes ;
- Mme Corinne ETAIX, pour valider des ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes ;
- Mme Sophie NICOLAS-NELSON, assistante de la coordonnatrice, pour valider les ordres de mission.

ARTICLE 17 – DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

1. Les subdélégataires en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

3. La décision du 29 juillet 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France est abrogée.

4. L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

À Paris, le 3 septembre 2026

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2026-09-03-00003

Annexe 1 relative à l'arrêté d'attribution relatif à
la délégation de M. le Recteur à tous les chefs de
division

Annexe 1 relative à l'arrêté d'attibution

Délégation de M. le Recteur à <u>tous</u> les chefs de division
<i>Modalités de service / Temps de travail / Congés</i>
Conventions de télétravail
Ordre de mission permanent
Ordre de mission ponctuel
<i>Stages et apprentissage</i>
Conventions de stages, hors stages de seconde
<i>Autres</i>
Circulaires académiques
Lettres de mission

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2026-09-03-00004

Annexe 2 relatif à l'arrêté d'attribution relatif à la
délégation de M. le Recteur aux chefs de division
du pôle RH pour la gestion des personnels
relevant de leurs compétences et
selon le tableau de répartition

Annexe 2 relative à l'arrêté d'attribution

Délégation de M. le Recteur aux chefs de division du pôle RH pour la gestion des personnels relevant de leurs compétences et selon le tableau de répartition suivant							
Division ==>	DE	DEEP	DPE	DPATS	EAFC	SAPAP	SAR
Modalités de service / Temps de travail / Congés							
Arrêtés d'autorisation d'absences (sauf congé d'office)	X	X	X				
Arrêtés d'octroi de congés autres qu'annuels	X	X	X				
Autorisations de cumul d'activité au titre de l'employeur principal	X	X	X	X			X
Autorisations exceptionnelles d'absence et absences pour formation (Tipi)				X			
Déclaration d'astreinte				X			
Modification de la quotité de travail		X	X	X			
Carrière							
Arrêtés d'avancement de grade		X	X	X			
Arrêtés d'avancement d'échelon	X	X	X	X			
Arrêtés de positionnement, après la limite d'âge (prolongation d'activité, maintien en fonction jusqu'à 70 ans, recul de limite d'âge, maintien en fonction dans l'intérêt du service)	X	X	X	X			X
Arrêtés de radiation des cadres pour départ retraite		X	X	X			
Arrêtés RenoirRH pour les AENESR	X						
Courrier de prise en compte des périodes d'allocation d'enseignement ou de l'allocation 1ère année d'IUFM pour la pension							X
Tous documents figurant aux dossiers de concours et listes d'aptitudes	X	X	X	X	X	X	X

Annexe 2 relative à l'arrêté d'attibution

Délégation de M. le Recteur aux chefs de division <u>du pôle RH</u> pour la gestion des <u>personnels relevant de leurs compétences et selon le tableau de répartition suivant</u>							
<i>Division ==></i>	DE	DEEP	DPE	DPATS	EAFC	SAPAP	SAR
<i>Mobilité</i>							
Arrêtés d'affectation		X	X	X			
Arrêtés d'affectation faisant fonctions perdre	X						
Arrêtés de changement d'échelle de rémunération		X					
Arrêtés de détachement			X	X			
Arrêtés de disponibilité		X	X	X			
Arrêtés de radiation hors retraite et disciplinaire		X	X	X			
Arrêtés de réintégration		X	X	X			
Arrêtés relatifs au mouvement		X	X	X			
Attestations pôle emploi	X	X	X	X			
Avis de l'autorité hiérarchique sur les demandes de mobilité			X	X			
Décisions de refus aux demandes de mobilité			X	X			
Etats de services	X	X	X	X			
<i>Recrutement</i>							
Autorisation d'enseigner		X					
Contrats de travail		X	X	X			

Annexe 2 relative à l'arrêté d'attribution

Délégation de M. le Recteur aux chefs de division du pôle RH pour la gestion des personnels relevant de leurs compétences et selon le tableau de répartition suivant							
Division ==>	DE	DEEP	DPE	DPATS	EAFC	SAPAP	SAR
Rémunération							
Arrêtés d'attribution NBI Ville			X				
Décomptes financiers inférieurs à 10 000 €	X	X	X	X	X		
Décomptes financiers inférieurs à 2 000 €	X	X	X	X	X		
Etats liquidatifs pour assurance/ MGEN ou affaires médicales	X	X	X	X	X		
Paiements de vacances de formation dans Gaïa					X		
Pieces justificatives pour la paye	X	X	X	X	X		
Procédure d'urgence : PEC financière des contractuels		X	X	X			
Procédure d'urgence : PEC financière des titulaires	X	X	X	X			
Disciplinaire agents							
Convocation aux CAPA / CCMA /CCMI hors disciplinaires (membres, témoins)	X	X	X	X			
Convocation aux CCP disciplinaires et hors disciplinaires (membres)			X				
Divers RH							
Certificat administratif dans le cadre de l'ordonnancement	X	X	X	X			
Convention de stages dont stages pour les professeurs en reclassement				X		X	
Contrats d'apprentissage				X			
Courrier dispositif cellule d'écoute et traitement des signalements						X	
Décision de refus suite à une demande individuelle	X	X	X	X	X	X	X
Mise en œuvre de tutorat					X		
Stage externalisé						X	

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2026-09-03-00005

Annexe 3 relative à l'arrêté d'attribution relatif
aux délégations de M. le Recteur aux chefs de
division selon le tableau de répartition

Annexe 3 relative à l'arrêté d'attibution

Délégation de M. le Recteur aux chefs de division selon le tableau de répartition suivant :										
Division ==>	DACES	DAF	DALOG	DAPEP	DEEP	DOS	DRANE-V	DRAREIC-V	SIAJ	SR-ESRI
Aumôneries de l'enseignement public (création et agrément des responsables)	X									
Avis pour la désaffectation des biens mobiliers des EPLE	X									
Certificat administratif dans le cadre de l'ordonnancement		X			X					
Contrôle de légalité des actes des EPA/EPSCP										X
Contrôle de légalité des actes des EPLE	X									
Contrôle par l'Etat des établissements d'enseignement privés qui ne sont pas liés à l'Etat par contrat					X					
Convocations aux commissions académique d'appel aux conseils de discipline	X									
Delivrance de label Euroscol								X		
Demandes d'appariements								X		
Documents Erasmus+ (Ordre de mission, contrats pédagogiques, certificats Europass Mobilité								X		
Dossiers de candidature à des programmes de mobilité, dont autorisation de participation à des séminaires Canopé								X		
Etats de services faits (HSE, Vacations saisies dans ASIE)					X	X				
Etats des lieux d'entrée ou de sortie			X							
Immatriculation des établissements et inscription au répertoire Ramsese				X						
Mémoires en défense									X	
Notification et demandes de versement de dispositifs financiers	X				X		X	X		
Prestation de serment des nouveaux agents comptables	X									
Réponses aux recours hiérarchiques contre les décisions de sanctions du chef d'établissement aux élèves	X									

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2026-09-03-00007

Annexe de l'arrêté d'attribution relatif à la
délégation de M. le Secrétaire Général pour les
agents du pôle RH pour la gestion des personnels
relevant de leurs compétences et selon le
tableau de répartition

Annexe de l'arrêté d'attibution

Délégation de M. le Secrétaire Général pour les agents <u>du pôle RH</u> pour la gestion des <u>personnels relevant de leurs compétences</u> et selon le tableau de répartition suivant														
<i>Division ==></i>	DE	DEEP	DEEP	DPATS	DPATS	DPATS	DPE	DPE	DPE	EAFC	SAPAP	SAPAP	SAPAP	SAPAP
<i>Positionnement au sein de la division ==></i>	Adjointes et Adjoints	Adjointes et Adjoints	Cheffes et chefs de service	Cheffe ou chef du SPR	Adjointes et Adjoints	Cheffes et chefs de service	Adjointes et Adjoints	Cheffes et chefs de service	Cheffes et chefs de bureau	Adjointes et Adjoints	Adjointes et Adjoints	Cheffe ou Chef de la MAIPH	Cheffe ou Chef du pôle Action Sociale	Médecin des personnels
<i>Modalités de service / Temps de travail / Congés</i>														
Arrêtés d'autorisation d'absences (sauf congé d'office)	X	X			X	X	X							
Arrêtés d'octroi de congés sauf CMO d'office	X	X			X		X	X						
Autorisation de cumul d'activité au titre de l'employeur principal					X	X	X	X	X					
Autorisation exceptionnelle d'absence							X	X						
Déclaration d'astreinte														
Modification de quotité de temps de travail	X	X			X	X	X							
Ordre de mission permanent											X	X	X	X
<i>Carrière</i>														
Arrêtés d'avancement		X					X							
Arrêtés de gestion collectifs														
Arrêtés de gestion individuels	X	X	X				X	X	X					
Arrêtés de congé de formation	X	X	X			X	X	X						

Annexe de l'arrêté d'attibution

Délégation de M. le Secrétaire Général pour les agents <u>du pôle RH</u> pour la gestion des <u>personnels relevant de leurs compétences</u> et selon le tableau de répartition suivant														
<i>Division ==></i>	DE	DEEP	DEEP	DPATS	DPATS	DPATS	DPE	DPE	DPE	EAFC	SAPAP	SAPAP	SAPAP	SAPAP
<i>Positionnement au sein de la division ==></i>	Adjointes et Adjoints	Adjointes et Adjoints	Cheffes et chefs de service	Cheffe ou chef du SPR	Adjointes et Adjoints	Cheffes et chefs de service	Adjointes et Adjoints	Cheffes et chefs de service	Cheffes et chefs de bureau	Adjointes et Adjoints	Adjointes et Adjoints	Cheffe ou Chef de la MAIPH	Cheffe ou Chef du pôle Action Sociale	Médecin des personnels
<i>Mobilité</i>														
Arrêtés d'affectation faisant fonctions perdre	X													
Arrêtés de détachement							X	X						
Arrêtés de disponibilité		X	X				X	X						
Arrêtés de réintégration		X	X		X	X	X	X						
Arrêtés d'affectation RAD PRO TPD AFA							X	X						
Arrêtés de radiation hors licenciement		X					X							
Attestations pôle emploi	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Etats de services	X	X	X				X	X	X					
Octroi de détachement de droit							X	X						
<i>Recrutement</i>														
Autorisation d'enseigner		X												
Contrats de travail des contractuels		X	X		X	X	X	X						

Annexe de l'arrêté d'attibution

Délégation de M. le Secrétaire Général pour les agents <u>du pôle RH</u> pour la gestion des <u>personnels relevant de leurs compétences</u> et selon le tableau de répartition suivant														
<i>Division ==></i>	DE	DEEP	DEEP	DPATS	DPATS	DPATS	DPE	DPE	DPE	EAFC	SAPAP	SAPAP	SAPAP	SAPAP
<i>Positionnement au sein de la division ==></i>	Adjointes et Adjoints	Adjointes et Adjoints	Cheffes et chefs de service	Cheffe ou chef du SPR	Adjointes et Adjoints	Cheffes et chefs de service	Adjointes et Adjoints	Cheffes et chefs de service	Cheffes et chefs de bureau	Adjointes et Adjoints	Adjointes et Adjoints	Cheffe ou Chef de la MAIPH	Cheffe ou Chef du pôle Action Sociale	Médecin des personnels
<i>Rémunération</i>														
Décomptes financiers inférieurs à 10000€	X	X	X		X	X	X	X						
Décomptes financiers inférieurs à 2000€	X	X	X		X	X	X	X						
Etats liquidatifs pour assurance/ MGEN ou affaires médicales	X	X	X		X	X	X	X						
Procédure d'urgence : PEC financière des contractuels et des maîtres délégués du privé	X	X	X		X	X	X	X	X					
Procédure d'urgence : PEC financière des titulaires et des maîtres contractuels du privé	X	X	X		X	X	X	X						
<i>Divers RH</i>														
Certificat administratif et décision administrative	X	X	X		X	X	X	X						
Contrats d'apprentissage														
Convention de stages dont stages pour les professeurs en reclassement														
Décision de refus suite à une demande individuelle							X							
Mise en œuvre de tutorat											X			
Stage externalisé											X			

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2026-09-03-00006

Arrêté d'attribution relatif aux délégations de signature de M. le Recteur de l'académie de Versailles aux chefs de division du rectorat

ARRÊTÉ D'ATTRIBUTION

Relatif aux délégations de signature

de M. le Recteur de l'académie de Versailles aux chefs de division du rectorat

- VU** le Code de l'éducation, notamment son article L214-5, D222-20, R222-2, D521-1, R911-36, R222-19-1, R222-19-2 et R222-19-3
- VU** le Code de la sécurité sociale ;
- VU** le Code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- VU** la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires de l'Etat et ses établissements publics ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** la loi de décentralisation n° 2004-809 modifiée du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 105 à 109 ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative au code de la commande publique ;
- VU** le décret 86-83 du 17 janvier 1986, modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;
- VU** le décret du n° 94-874 du 7 octobre 1994 portant statut des fonctionnaires stagiaires ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets ;
- VU** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU** le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- VU** le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique ;
- VU** l'arrêté portant organisation de l'académie de Versailles en date du 11 janvier 2013 ;
- VU** le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Étienne CHAMPION en qualité de Recteur de l'académie de Versailles ;
- VU** l'arrêté du 12 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Benoît VERSCHAEVE en qualité de Secrétaire général de l'académie de Versailles ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
- VU** le décret 2004-208 du 3 mars 2022 relatif aux modalités de prestation de serment des comptables publics ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables d'EPL ;
- VU** l'article L442-2 du code de l'éducation relatif au contrôle de l'Etat des établissements d'enseignement privés qui ne sont pas liés à l'Etat par contrat ;



ARTICLE 1

Les attributions déléguées par arrêté aux cheffes et chefs de division du rectorat sont limitativement définies par les annexes suivantes :

- annexe 1 : Attributions déléguées à chacun des chefs de division du rectorat.
- annexe 2 : Attributions déléguées aux chefs de division du rectorat du pôle Ressources Humaines (RH) pour la gestion des personnels relevant de leurs compétences.
- annexe 3 : Attributions déléguées à des chefs de division du rectorat selon le périmètre de leurs services, hors champ Ressources Humaines (RH).

ARTICLE 2

Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 03 septembre 2026.

Le Recteur

Signé

Étienne CHAMPION

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2026-09-03-00008

Arrêté d'attribution relatif aux délégations de signature de M. le Secrétaire général de l'académie de Versailles aux services des ressources humaines (RH)

ARRÊTÉ D'ATTRIBUTION

Relatif aux délégations de signature

de M. le Secrétaire général de l'académie de Versailles aux services des ressources humaines (RH)

- VU** le Code de l'éducation, notamment son article L214-5, D222-20, R222-2, D521-1, R911-36, R222-19-1, R222-19-2 et R222-19-3
- VU** le Code de la sécurité sociale ;
- VU** le Code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- VU** la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires de l'Etat et ses établissements publics ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** la loi de décentralisation n° 2004-809 modifiée du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 105 à 109 ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative au code de la commande publique ;
- VU** le décret 86-83 du 17 janvier 1986, modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;
- VU** le décret du n° 94-874 du 7 octobre 1994 portant statut des fonctionnaires stagiaires ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets ;
- VU** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU** le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- VU** le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique ;
- VU** l'arrêté portant organisation de l'académie de Versailles en date du 11 janvier 2013 ;
- VU** le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Étienne CHAMPION en qualité de Recteur de l'académie de Versailles ;
- VU** l'arrêté du 12 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Benoît VERSCHAEVE en qualité de Secrétaire général de l'académie de Versailles ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
- VU** le décret 2004-208 du 3 mars 2022 relatif aux modalités de prestation de serment des comptables publics ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables d'EPL ;
- VU** l'article L442-2 du code de l'éducation relatif au contrôle de l'Etat des établissements d'enseignement privés qui ne sont pas liés à l'Etat par contrat ;



ARTICLE 1

Les attributions déléguées par arrêté du secrétaire général d'académie à des agents sous son autorité, sont limitativement définies par l'annexe en pièce jointe.

ARTICLE 2

Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 03 septembre 2026.

Le Secrétaire général

Signé

Benoît VERSCHAEVE